

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2016.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD, Valérie MAZARS, Anne-Julie DOUBLET, Guillaume ALBY, Bernard BOUSQUET.

Excusés : M. Jean-Marie DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. Gilles CROUZET, M. Didier GAFFIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie BEZIOS.

Madame Sophie ALARI a été nommée secrétaire.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) MATERIEL NUMERIQUE ECOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39, R.2334-19 à R.2334-35.

Considérant la nécessité d'équiper l'école primaire Amandus de matériel numérique à vocation pédagogique,

Le Conseil Municipal de la Commune de Montans, après en avoir délibéré, décide de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programme 2016, la subvention suivante :

CATEGORIE N° 1 : Projet contribuant au développement durable
Acquisition de matériel numérique école Amandus

Devis Estimatif: 16 698 € HT

réalisé par la société EQUASYS – 8 rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 ALBI

Plan de Financement :

- subvention Etat DETR - sollicitée : 35 %
- subvention réserve parlementaire (Sénat) – sollicitée 35 %
- participation communale - autofinancement

Adopté : à l'unanimité

Négocier avec le prestataire, la société Equasys, la maintenance annuelle.

DEMANDE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENAT - MATERIEL NUMERIQUE ECOLE : Vu la possibilité de déposer une demande de subvention

dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat,

Considérant la nécessité d'équiper l'école primaire de matériel numérique à vocation pédagogique,

Le Conseil Municipal de la Commune de Montans, après en avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat - Programme 2016, la subvention suivante :

Acquisition de matériel numérique école Amandus

Devis Estimatif: 16 698 € HT

réalisé par la société EQUASYS – 8 rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 ALBI

Plan de Financement :

- subvention État DETR - sollicitée : 35 %
- subvention réserve parlementaire (Sénat) – sollicitée 35 %
- participation communale - autofinancement

Adopté : à l'unanimité

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ET/OU D'ACHAT DE FOURNITURES ET DE MATERIEL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS : La loi du 11 février 2005 relative à

l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Tout établissement recevant du public qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) prévoyant les travaux de sa mise en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et techniques, dans un délai limité de 3 ans maximum (6 ans si situation particulière : plusieurs ERP ou bâtiment complexe), avec une programmation des travaux et des financements. C'est dans ce contexte que Tarn & Dadou et plusieurs communes du Territoire ont réalisé leurs Ad'AP pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

Pour des raisons d'économie d'échelle et d'organisation, Tarn & Dadou et les communes membres suscitées ont choisi de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de notre

commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

⇒ **APPROUVE** la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Tarn & Dadou et certaines communes membres qui en formulent le souhait pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel de mise en accessibilité des bâtiments,

⇒ **AUTORISE** le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

⇒ **DÉSIGNE** Monsieur Guy SANGIOVANNI comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Adopté : à l'unanimité

L'agence Cluzel d'Albi qui avait établi les diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux visitera à nouveau les communes intéressées courant 2016 afin d'évaluer et de calculer les achats de fournitures.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES : Madame Katia ARNOLD expose les différentes actions menées par le conseil municipal jeunes et notamment la retraite aux flambeaux avant Noël qui a permis de générer un bénéfice de 56 € au profit des Restos du Cœur. Le mandat des deux ans de ce conseil arrive bientôt à son terme et elle propose de procéder à un renouvellement partiel de quatre membres et d'élire chaque année quatre conseillers parmi les élèves de CM2. Un nouveau maire serait donc élu chaque année.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

PROJET SITE D'ACCUEIL EN PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE DE GRAULHET POUR TRANSPORT CENTRE DE LOISIRS LA COURBE :

Vu les effectifs des enfants qui se rendent au centre de loisirs de la Courbe et suite également à une demande des parents, l'Amicale Laïque de Graulhet propose qu'un site d'accueil soit mis en place à Montans au lieu d'un arrêt du bus uniquement. Cet accueil se ferait le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h15. Les enfants seront sous la surveillance d'un animateur de la Courbe. Cela nécessiterait la mise à disposition du préau de l'école, de la cour et des toilettes de la salle des fêtes. Ce dispositif serait mis en place pour le mois de juillet.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES PRES : Monsieur Jean-Marie BEZIOS informe l'assemblée de la consultation lancée auprès de cinq entreprises locales afin d'aménager le chemin des Prés depuis la RD87 jusqu'à la rue de la Guillemette. Cette consultation a été réalisée par M. BADOUC de l'Atelier Concept Voirie-Réseaux. L'offre retenue est l'entreprise BOUSQUET pour un montant de 29710 € HT.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE : Monsieur le Maire donne le récapitulatif des entreprises retenues pour le marché de l'extension de l'école, pour un total de 61190,37 € HT :

- Lot gros œuvre – Bulditec : 25500 € HT
- Lot charpente couverture zinguerie – Probat : 9500 € HT
- Lot menuiseries extérieures PVC – Alu Tarn : 8788 € HT
- Lot plâtrerie isolation – Massoutier : 4377,94 € HT
- Lot peinture – Mdeco : 1908 € HT
- Lot sol souple – Sol Confort : 3410,43 € HT
- Lot électricité chauffage – Bages Estadiou : 4800 € HT
- Lot plomberie sanitaire ventilation – Albi Chauffage : 2906 € HT

CONVENTION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC : Considérant la convention « entretien de l'éclairage public » signée il y a trois ans entre la commune, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) et l'entreprise Escaffit et arrivée à son terme,

Considérant que le SDET a décidé de surseoir à l'établissement de toute convention de ce type,

Vu la nécessité de poursuivre l'entretien de l'éclairage public,

Monsieur le Maire présente un projet de convention élaboré avec la société Escaffit ainsi qu'un devis. Il s'agit d'une convention prenant effet le 1^{er} janvier 2016 pour une période de trois ans. La participation de la commune s'élève à 1050 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier la mission d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise Escaffit, selon le devis établi
- Accepte les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces liées à celle-ci.

Adopté : à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Plan Local d'Urbanisme : M. Guy SANGIOVANNI informe de la prochaine réunion de travail avec le bureau d'études et les personnes publiques associées le 11 février. Le conseil municipal devrait se réunir par la suite afin d'arrêter le nouveau PLU pour le présenter ensuite à la population lors d'une réunion publique.
- Plan d'eau : le Syndicat Mixte de Rivière Tarn propose la création d'un sentier de découverte avec la mise en place de panneaux pédagogiques afin de valoriser ce plan d'eau et la zone humide. M. Jean-Marie BEZIOS expose le budget qui s'élèverait à 5448 € TTC dont 50 % serait pris en charge par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 20 % par le Conseil Départemental. La part communale s'élèverait à 1634 €, plus l'entretien du site.
Le conseil municipal donne un avis favorable à ce dossier.
- Nomination des rues : Bernard BOUSQUET et Valérie MAZARS ont fait le recensement des voies à nommer sur la commune. Ils vont rencontrer des riverains afin d'avoir leurs avis sur des futures nominations.

- Depuis plusieurs semaines, le secrétariat rencontre des problèmes quant au fonctionnement des logiciels Berger Levrault en réseau.
- La commune de Brens propose l'achat en commun d'une balayeuse (Brens et Montans). La participation communale s'élèverait à 1000 €. A réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Nathalie MUR

Bernard BOUSQUET

Didier GAFFIE

Guillaume ALBY

Cyrille MAILLET

a donné pouvoir à
Jean-Marie BEZIOS

Jean-Marie DUCROCQ

Anne-Marie AZEMAR

Valérie MAZARS

a donné pouvoir à
Gilles CROUZET

Katia ARNOLD

Anne-Julie DOUBLET

Sophie ALARI